

Direction générale
☎ 05 45 67 58 77
direction@ch-claudel.fr

DÉCISION N°240-169
PORTANT COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Annule et remplace la décision n°230-562

Le directeur du centre hospitalier Camille Claudel, établissement public de santé mentale de la Charente,

Vu l'article L6143-7-5 du Code de la santé publique,

Vu la décision n°240-168 portant nomination de la chefferie du Pôle Accueil, orientation addictions & autisme,

Vu l'avis conforme du Président de la CME,

DÉCIDE

Article 1

À compter du 1^{er} juin 2024, la composition du Directoire est arrêtée comme suit :

Sont membres de droit :

- **Monsieur David DEREURE**, Directeur, Président du directoire ;
- **Monsieur le Docteur Stéphan SOREDA**, Président de la CME, chef du pôle Pharmacie, hygiène et médecine somatique, Vice-président du directoire ;
- **Madame Chantal MILLIET**, Directrice des soins, coordinatrice générale des soins et des filières et parcours patients, Présidente de la CSIRMT ;

Sont membres nommés par le Directeur :

- **Monsieur Guillaume GAUTHIER**, cadre supérieur de santé, collaborateur du chef de pôle Santé mentale adultes ;
- **Monsieur le Docteur Rares IONASCU**, Chef du pôle Santé mentale adultes, Vice-président de la CME ;
- **Madame le Docteur Anne LAVAREC**, Cheffe du pôle Accueil, orientation, addictions & autisme ;
- **Monsieur le Docteur François BOYER**, Chef du pôle Santé mentale enfants et adolescents ;
- **Madame le Docteur Amal BADDOU**, Cheffe de service « TED/TSA » ;
- **Madame le Docteur Corinne BENOÎT**, Cheffe de service « Le Lien » et « Winnicott » ;

Sont nommés par le Directeur au titre des personnalités qualifiées :

- **Madame Marie-Françoise RAILLARD**, représentante des usagers ;
- **Monsieur le Docteur Damien HEIT**, Président de la CME du CH Henri Laborit de Poitiers ;
- **Madame le Docteur Camille CHEVALLIER**, Docteur Junior du CH Camille Claudel ;

Article 2

La durée du mandat des membres nommés est de quatre ans. Ce mandat prend fin lors de la nomination d'un nouveau directeur, ainsi que dans les cas où son titulaire quitte l'établissement ou cesse d'exercer les fonctions au titre desquelles il était membre du directoire. Le mandat des membres médicaux prend également fin en cas de changement du Président de CME.

La Couronne, le 29/05/2024

Le Directeur,

David DEREURE

